

## Fiche de poste Enseignant en REP

Identification du poste	
<b>Textes de références</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance</li> <li>▪ Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (<a href="#">consultable sur éduscol</a>)</li> <li>▪ Arrêté du 17 juillet 2020 : programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (<a href="#">cycle 2</a>), cycle de consolidation (<a href="#">cycle 3</a>) et cycle des approfondissements (<a href="#">cycle 4</a>)</li> <li>▪ Note de service n° 2019-072 du 28 mai 2019 : attendus de fin d'année et repères annuels de progression du CP à la 3<sup>e</sup> (<a href="#">consultable sur éduscol</a>)</li> <li>▪ Référentiel de l'éducation prioritaire (<a href="#">consultable sur éduscol</a>)</li>   <li>▪ Décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré</li> <li>▪ Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège</li> <li>▪ Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège</li> </ul>
<b>Prérequis</b>	Capacité à intégrer à sa pratique professionnelle les priorités du référentiel de l'éducation prioritaire.
<b>Positionnement</b>	Nommé en REP+, par delà l'enseignement de sa discipline de recrutement, le professeur s'engage à développer son action dans le cadre des priorités établies par le référentiel de l'éducation prioritaire, le travail en équipes disciplinaires, pluridisciplinaires et inter-degré.
Avantages spécifiques	
	Majoration de barème dans le cadre d'une demande de mutation, tant dans la phase inter-académique que dans la phase intra-académique.
Missions et activités	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enseigner la discipline de recrutement</li> <li>▪ Conforter le travail de réseau avec les différents acteurs (équipe de direction, IEN, IA-IPR référent, CPE, coordonnateur de réseau et de niveau, assistant(e) social(e), infirmier(e))</li> <li>▪ Mettre en œuvre le travail collectif en participant aux temps de concertation et de rencontre en inter-degré</li> <li>▪ Contribuer, au quotidien, à la mise en œuvre d'une politique éducative bienveillante et exigeante, et s'engager dans les dispositifs en faveur de la réussite des élèves</li> <li>▪ Construire la relation avec les familles et les partenaires de l'École</li> </ul>
Compétences requises	
<b>Savoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître les conditions d'exercice en éducation prioritaire</li> <li>▪ Connaître le socle commun de connaissances, de compétences et de culture</li> <li>▪ Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire (enseignement des savoirs fondamentaux, Devoirs faits ...)</li> <li>▪ Connaître les ressources nationales et académiques pour l'éducation prioritaire</li> </ul>
<b>Savoir-faire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travailler en équipe et développer une pédagogie de projet</li> <li>▪ Être attentif à la difficulté scolaire, différencier sa pédagogie et enseigner de manière explicite</li> <li>▪ Mettre en place une pratique réflexive</li> <li>▪ Participer à la mise en œuvre des projets et contrats de réseau</li> </ul>
<b>Savoir-être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire preuve de bienveillance et d'exigence</li> <li>▪ Accompagner l'élève dans son parcours de formation et d'orientation</li> <li>▪ Avoir le sens de l'écoute et de la coopération</li> <li>▪ Se former</li> </ul>